

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 31/01/25
Affichée	le 31/01/25

OBJET

Adoption du RPQS
d'assainissement non collectif
2023, du RPQS
d'assainissement collectif-régie
2023 et du RPQS
d'assainissement collectif –
Affermage 2023 de la CDC des
Pays de L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trente et un janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Didier COUSIN
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Nadège TROUILLET, Philippe RONDEL, Virginie VIOLET

Absents : Pierre DUFAY, Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250206-2025-02-06-026-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Monsieur BRIZARD, Vice-Président Délégué à l'Environnement, rappelle aux membres du Conseil, que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article D.2224-1, la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'assainissement.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, les présents rapports et la délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information SISPEA (observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement) prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (www.services.eaufrance.fr).

Les RPQS doivent contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS assainissement non collectif - SPANC

Le périmètre du service comprend les 32 communes de la CDC soit 6 774 installations d'assainissement non collectif pour environ 11 236 habitants desservis. En 2023, le taux de conformité réglementaire est de 84 %. Ce dernier est le résultat du rapport :

Taux de conformité = Nombre d'installations conformes (ne présentant aucun risque pour la santé des personnes ou l'environnement)/ nombre total d'installations inspectées au 31/12/2023.

Le service a réalisé 107 contrôles de vente, 47 contrôles de conception, 33 contrôles travaux et 28 contrôles de bon fonctionnement.

Le service présente un déficit d'investissement de 17 574 € et un déficit de fonctionnement de 42 005 €.

Le RPQS assainissement collectif - Régie

Le périmètre du service comprend 10 communes (Bonsmoulins, Chandai, Crulai, Irai, La Ferté-en-Ouche, Les Aspres, Moulins-la-Marche, Saint-Evrault-Notre-Dame-du-Bois, Saint-Hilaire-sur-Rille, Saint-Martin-d'Écublei) soit 15 stations d'épuration et 70 km de réseaux séparatif pour environ 5 339 habitants desservis. Le service est exploité en régie à autonomie financière avec prestation de service pour les communes de :

Bonsmoulins
Chandai

Mise en réception en préfecture
061-200068468-20250206-2025-02-06-026-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Irai
La Ferté-en-Ouche
Les Aspres
Moulins-la-Marche
Saint-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois
Saint-Martin-d'Ecublei
Saint-Hilaire-sur-Rille

Le Prestataire de service est la SAUR, depuis octobre 2020. La station de Saint-Hilaire-sur-Rille a intégré le périmètre de la prestation de service au 01/09/2022. La station de Crulai est entretenue en régie, par des agents municipaux mis à disposition de la CDC.

En 2023, 184 136 m3 d'eaux usées ont été facturées contre 178 499 m3 en 2022 (+ 3,16 % par rapport à 2022). Le volume annuel de boues évacuées est de 25,36 tonnes de matières sèches (TMS) contre 5,81 TMS en 2022. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est à 50 pour l'exercice 2023 (50 en 2022).

LE RPQS assainissement collectif - affermage

Le périmètre du service comprend 7 communes (Aube, L'Aigle, Rai, Saint-Michel-Tubœuf, Saint-Ouen-sur-Iton, Saint-Sulpice-sur-Risle et Saint-Symphorien-des-Bruyères) soit 1 station d'épuration et 118 km de réseau gravitaire pour environ 14 353 habitants desservis (estimation). Le service est exploité en délégation de service public par la société Aqualter jusqu'au 30/06/2024.

En 2023, 523 846 m3 d'eaux usées ont été facturées contre 501 911 m3 en 2022 (+ 4,4% par rapport à 2022). Le volume de boues épandues est de 238 Tonnes de Matières Sèches (TMS) contre 333 TMS en 2022 (-28,5% sur 2022-2023). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est à 39 pour l'exercice 2023 contre 25 en 2022. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est bien trop faible, Aqualter doit absolument atteindre le seuil de connaissance prévu au contrat (120).

Après présentation de ces rapports,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les Rapports 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public :
 - * d'assainissement non collectif
 - * d'assainissement collectif régie
 - * d'assainissement collectif affermage

- **MET** en ligne les rapports et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250206-2025-02-06-026-DE
Date de télétransmission : 08/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

- **RENSEIGNE ET PUBLIE** les indicateurs de performance sur le SISPEA.

UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 13 FEV. 2025
Publié en ligne le 13 FEV. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

